



105, avenue Emile Counord
33 300 BORDEAUX
☎ 05.57.10.09.10
contact@adil33.com

Permanences :

- ARÈS
- BAZAS
- BIGANOS
- BLAYE
- CADILLAC
- CASTELNAU
- CASTILLON
- CESTAS
- COUTRAS
- CRÉON
- GIRONDE SUR DROPT
- LA TESTE
- LESPARRE
- LIBOURNE
- PAUILLAC
- PODENSAC
- SALLES
- St ANDRÉ DE CUBZAC
- St CIERS s/GIRONDE
- Ste FOY LA GRANDE
- TOULENNE

Sur le site : www.adil33.org retrouvez les heures d'ouverture au public et les dates et lieux des permanences.

A jour janvier 2019



ACHETER CONSTRUIRE UN LOGEMENT BIEN A VOUS »

Faites le tour de la question



Posez-vous les bonnes questions

- Pouvons-nous devenir propriétaires avec ce que nous gagnons ?
- Quelles en seront les conséquences sur notre budget ?
- Quels prêts pouvons-nous obtenir ? Avons-nous droit à un prêt ou une aide de l'État, d'une collectivité locale ou du 1% Logement ?
- Comment nous y retrouver dans la diversité des formules de prêts ?
- Comment les mensualités de nos prêts vont-elles évoluer dans le temps ?
- Est-il raisonnable d'emprunter sur une très longue durée ? Peut-on modifier la durée en cours de remboursement ?
- Construire ou acheter ? Du neuf ou de l'ancien ?
- Comment concilier l'achat ou la revente d'un logement avec notre situation familiale et son évolution possible : mariage, union libre, pacs, divorce etc.
- Mobilité professionnelle, perte d'emploi, retraite... quelles conséquences sur notre projet ?
- Quels sont les frais annexes : frais liés à l'emprunt, frais de mutation, taxes et impôts locaux ?
- Si le déménagement entraîne un éloignement du lieu de travail : quel sera le coût des transports, existe-t-il des transports en commun, faudra-t-il acheter une voiture ?
- A quoi nous engage la signature d'un contrat : contrat pour la construction, promesse de vente, contrat de réservation, offre de prêt etc ?

Construisez votre projet avec L'ADIL 33

Au sein du réseau des ADIL, Agences Départementales d'Information sur le Logement, agréées par le Ministère chargé du logement après avis de l'ANIL, l'ADIL 33, réunit l'État, les collectivités locales, les organismes d'intérêt général, les organismes de logements sociaux et du 1% logement, les établissements de crédit, les professionnels, les représentants des usagers.

L'ADIL33 offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement : construction, acquisition, amélioration, location, recherche d'un logement ou d'un terrain etc.

Des conseils complets, objectifs et personnalisés pour vous aider à décider

À l'ADIL, les conseillers que vous rencontrerez sont des spécialistes du droit et du financement du logement

- Ils établiront avec vous un diagnostic personnalisé de votre projet conforme à votre situation et à son évolution prévisible : étude de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridiques...
- Ils réaliseront différentes simulations financières pour la construction ou l'achat d'un logement neuf ou ancien etc.
- Ils dresseront avec vous la liste des questions à poser aux établissements prêteurs
- Ils vous conseilleront sur :
 - les démarches à effectuer pour acheter ou faire construire, les critères de choix d'un terrain,
 - les contrats proposés par les professionnels : constructeurs, agents immobiliers, notaires, architectes etc.
 - les impôts, taxes et assurances liés au logement,
 - les règles applicables au lotissement ou à la copropriété etc.

Venez, munis des renseignements nécessaires à l'établissement de votre étude de financement, notamment :

Situation de famille, salaires, prestations familiales, avis d'imposition ou de non imposition des deux dernières années etc.

Fonds disponibles : économies, prêt 1% logement, plan et livret épargne logement avec date de souscription et montant des intérêts acquis etc.